

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

bles, des petits, des pauvres, surtout de ceux qui ont le plus besoin de protection.

Une énumération sommaire des causes de conflits pourrait sans doute comporter matière à réflexion pour ceux qui ont vraiment à cœur l'amélioration de la situation: la hausse constante du coût de la vie par la multiplication des taxes, des impôts, des régies, des commissions, des enquêtes, etc. Ajoutons à cela la complexité des lois qui entraînent des procédures interminables et dispendieuses, et nous comprendrons mieux les raisons qui contribuent à préparer une mentalité de grévistes qui inquiète patrons et travailleurs.

Il est assez curieux que l'on soit plutôt porté à organiser de petites batailles syndicales sur différents fronts, maintenant une situation d'incompréhension mutuelle. Et pourquoi, dans la plupart des cas? Pour obtenir des augmentations de salaires qui sont aussitôt réduites par des augmentations du prix des produits et des taxes de toutes sortes.

On se bat dans le but d'obtenir, par des augmentations de salaires, les «piastres» qui manquent, sans trop s'occuper de savoir qui les fabrique, qui les contrôle et qui en détermine la valeur.

A quoi servirait de gagner \$4 ou \$5 l'heure, si la «piastre» ne vaut que 50c. ou moins. Nous sommes aux prises avec un problème de répartition des richesses et du pouvoir d'achat.

Il y a quelques années, on négociait des conventions dans un véritable esprit d'entente. Maintenant, les rôles sont changés: on parle de grèves, et l'on négocie ensuite. C'est trop souvent ainsi. Bien que ces revendications soient parfois légitimes, on affiche depuis quelque temps une irresponsabilité qui cadre mal avec l'esprit d'entente qui devrait régner aux négociations en débrayant, illégalement si nécessaire, mais en débrayant pour exercer des pressions sur l'employeur.

Je tiens toutefois à signaler que plusieurs patrons et le gouvernement n'ont pas donné trop de bons exemples à ce sujet en retardant indéfiniment les négociations, provoquant les travailleurs durant des mois d'anxiété. Telle est la situation des employés des chemins de fer.

En deux occasions, les employés s'en sont retournés au travail avec l'espoir que les conditions devraient s'améliorer, et ces travailleurs n'ont pas obtenu les résultats qu'ils désiraient.

Puisque le Parlement est convoqué pour mettre fin à la grève du rail, pourquoi ne pas saisir l'occasion d'assurer aux travailleurs—non seulement à ceux des chemins de fer, mais à tous ceux dont les conditions de travail relèvent de la juridiction fédérale,—grâce à une loi adéquate des conditions de travail acceptables par les travailleurs, dont la grande majorité est compréhensive, et éviter ainsi les conflits perpétuels que nous constatons.

Nous constatons souvent que l'entreprise privée et certains administrateurs de services publics font beaucoup de tapage au sujet de la violence qui surgit à l'occasion de certains conflits, mais ces gens-là ne nous parlent pas souvent des souffrances physiques et morales qu'endurent à longueur d'année des milliers de travailleurs, afin de pouvoir gagner leur vie dans des conditions difficiles et souvent pénibles. Ce sont des abus de ce genre que doit viser à enrayer une législation équilibrée. Les lois ouvrières doivent être rédigées dans un style clair permettant aux chefs syndicaux et aux travailleurs en général d'en saisir la portée, sans avoir trop souvent recours aux servi-

[M. Dionne.]

ces d'avocats qui ne semblent pas avoir eu besoin de faire de grèves pour augmenter leurs honoraires.

Les contributions syndicales pourraient être utilisées plus avantageusement à secourir les membres éprouvés par la maladie ou des accidents, plutôt qu'à payer des frais de procédures lentes et dispendieuses, et soutenir des luttes intersyndicales qui engendrent la haine entre les syndicats.

Que tous les législateurs puisent aux mêmes sources d'inspiration les motifs d'ajustement de salaires qui ont été avancés lors de l'augmentation des traitements des ministres, des députés, des sénateurs, des juges et d'une catégorie de hauts fonctionnaires, et nous éviterons ainsi des grèves inutiles et nuisibles.

Le droit de vivre découle d'un droit naturel, et ce droit doit être reconnu bien avant les droits de faire des grèves ou des profits exagérés, et des dispositions doivent être prises par les législateurs afin d'assurer à tous le droit de vivre d'abord. Nous devrions être assez clairvoyants pour organiser un système de répartition intelligente des biens existants sans avoir recours à la grève, quand la grande majorité des citoyens désirent travailler.

Dans la situation actuelle, et en vue d'édicter une loi équilibrée, il s'agirait de former un comité d'experts à l'abri d'influences indues, groupant des gens d'expérience au courant des problèmes ouvriers et patronaux, quelques spécialistes qui peuvent fournir des données exactes sur les variations du coût de la vie et déterminer les bases de la rémunération des travailleurs dans diverses industries, en tenant compte de tous les facteurs qui entrent en cause quand il s'agit d'assurer une production normale de biens ou de services.

Dans les services publics, un tribunal arbitral composé de membres compétents du patronat et des employés devrait mettre en application un mécanisme d'ajustement de salaires basé sur l'indice du coût de la vie, et les vérifications devraient être faites tous les six mois. Les membres de ce tribunal devraient également assumer la responsabilité de rendre des décisions à la suite de griefs formulés par les employés sur les conditions de travail, et cela dans une période maximum de 10 jours, et organiser un système de scrutin par bulletin secret permettant aux employés de se prononcer librement sur le choix du syndicat qu'ils préfèrent et des décisions qui doivent être prises.

Que l'on cesse de penser en termes obligatoires quand il s'agit de contributions ou d'arbitrage et que l'on envisage plutôt une répartition juste et équitable des profits de l'entreprise et des salaires des travailleurs, et l'on aura la paix dans les relations patronales et ouvrières; la solution ne viendra pas sans effort, mais la situation actuelle nous commande de prendre les moyens appropriés, et ce, sans délai.

Il faut nécessairement rétablir l'équivalence du pouvoir d'achat basé sur les besoins des personnes et la valeur de la richesse, en tenant compte du fait que le travail d'énergie a tendance à être remplacé par la machine.

Le travailleur est à la recherche de moyens pour vivre et faire vivre sa famille; qu'on lui donne justice pour qu'il ne soit pas obligé de se promener avec un bâton et une pancarte au bout, en réclamant le droit d'avoir des droits et en négociant des accords qui deviennent souvent des désaccords.

● (1730)

[Traduction]

M. Turner (London-Est): Monsieur le président, je veux tout d'abord exprimer mes bons vœux au ministre du